



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 25 MARS 2025**

BM2025/03/25/09 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INNOVER DANS LA VILLE

DATE DE LA CONVOCATION : 19 mars 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,
- Vu** la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,
- Vu** la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),
- Vu** la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibre et résilient,
- Vu** la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2024/10/11/47 portant mise à jour du règlement du fonds « Innover dans la Ville » dans le cadre des programmes « Innover dans la Ville », « Tiers Lieux Métropolitains » et « Economie circulaire et solidaire »,

Vu la délibération BM2025/02/04/12 portant attribution de subventions au titre du Fonds Innover dans la Ville,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

Considérant la nécessité de rectifier une erreur matérielle figurant sur le montant de la subvention attribuée à l'association Antraide dans le cadre de la délibération BM2025/02/04/12, afin que le montant de la subvention octroyée soit conforme au projet présenté par le demandeur et au règlement du Fonds Innover dans la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 138 951€ (cent trente-huit mille neuf cent cinquante et un euros) et en investissement d'un montant de 935 259€ (neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-neuf euros) pour les 14 projets et 14 personnes publiques suivants :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Vaucresson	Déploiement d'un logiciel de simulation de tir virtuel pour la formation des agents de la Police Municipale	0,00 €	19 990,00 €	Non activé
Clichy-la-Garenne	Mise en place d'un chatbot IA générative au service des habitants	12 000,00 €	0,00 €	Non activé
Paris Est Marne et Bois	Expérimentation de cadastre solaire innovant	23 550,00 €	26 380,00 €	Non activé
Plessis-Robinson	Observatoire dynamique de stationnement avec intégration d'une application mobile pour appuyer les services de la police municipale dans ses missions de régulation	0,00 €	39 220,00 €	Activé
Arcueil	Observatoire dynamique de stationnement	19 980,00 €	0,00 €	Activé
Neuilly-Plaisance	Création d'un fablab numérique à destination des habitants	3 168,00 €	6 622,50 €	Non activé
Saint-Ouen-sur-Seine	Equiper en outils numériques les lieux de médiation numériques de la ville	40 000,00 €	30 000,00 €	Non activé
Total		98 698,00 €	122 212,50 €	

Soit un total de 220 910€ (deux cent vingt mille neuf cent dix euros) pour les projets.

Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Villes des Musiques du Monde	Aubervilliers	Aménagement et développement du tiers-lieu culturel "Le Point Fort"	0,00 €	200 000,00 €	Non activé
La Croix Rouge Française	Villeneuve-la-Garenne	Création d'un tiers-lieu "Un nouveau souffle pour Villeneuve-la-Garenne"	13 333,00 €	186 667,00 €	Activé
TOTAL			13 333,00€	386 667,00€	

Soit un total de 400 000€ (quatre cent mille euros) pour 2 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Les Lilas	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	15 000 €	7 500 €	Non activé	
Romainville	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	0 €	200 000 €	Non activé	
Villejuif	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	11 920 €	188 080 €	Non activé	
TOTAL		26 920€	395 580€		

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Les Compagnons Bâtitseur	Est Ensemble	Aménagement d'une plateforme interne de réemploi des matériaux du bâtiment	0 €	30 800 €	Non activé
TOTAL			0€	30 800€	

Soit un total de 453 300€ (quatre cent cinquante-trois mille trois cents euros) pour 4 projet.

MODIFIE le montant de la subvention attribuée à l'association Antraide, figurant dans la délibération BM2025/02/04/12, comme suit :

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Antraide	Antony	Création d'une conciergerie de quartier, d'un atelier de réparation vélo et d'un atelier numérique	3 000 €	136 500 €	Non

Soit un total de 139 500€ (cent trente-neuf mille cinq cents euros) pour un projet.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles approuvés par le Conseil par délibération CM2024/10/11/47, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.